

Une enquête sur les occupants des logements neufs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **36 (1964)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une enquête sur les occupants des logements neufs

61

En procédant par sondage – sur un «échantillon» de quelque six mille logements – l'INSEE (en septembre 1962) vient de tenter de donner une physionomie aux occupants des logements neufs.

D'après les résultats qu'elle vient de communiquer, la population de ce type d'appartements est jeune. Le chef de ménage y a en moyenne 39 ans, il est propriétaire dans 4 cas sur 10 locataires, locataire 5 fois sur 10.

En ce qui concerne l'occupation, il ressort qu'une forte proportion des HLM est surpeuplée, cette proportion décroissant pour les logécos, puis pour les HLM en accession à la propriété. Pour les logements primés à 6 fr. le mètre carré et les logements construits sans l'aide de l'Etat, ceux-ci sont plus fréquemment sous-peuplés que surpeuplés. De toute façon, le surpeuplement se manifeste plus fréquemment à Paris qu'en province.

Un autre problème a été évoqué, celui de la proximité du logement du lieu de travail.

Dans l'agglomération parisienne en général, l'occupant d'un logement neuf perd en moyenne – ce qui est très «extensible» – près de quarante minutes en trajets quotidiens entre son domicile et son lieu de travail. Par contre, dans une ville de moins de 100 000 habitants, la durée de ce trajet se trouve réduite à dix-sept minutes.

Il a été aussi demandé aux occupants, ce qu'ils pensaient de leur logement. On a ainsi établi que 12,5% de l'ensemble des occupants manifestent une insatisfaction. Celle-ci est d'ailleurs le plus souvent le fait des HLM locatifs (le surpeuplement y joue sans nul doute un rôle) et du logéco (les normes réduites y sont incontestablement pour quelque chose). Outre le surpeuplement, d'ailleurs, le motif le plus fréquemment invoqué est, dans le cas des HLM locatifs et des logécos, la médiocre insonorisation des logements. Plus d'un tiers des ménages ont aussi fait état du manque de finition...

De tout cela, il ressort bien que le problème du volume suffisant est posé car en analysant tous les aspects des questions soulevées – surpeuplement, insonorisation, finition – on en arrive directement au problème des moyens financiers mis à la disposition des constructeurs.

Ce n'est là un secret pour personne. Si l'enquête de l'INSEE a pu avoir le mérite de l'établir d'une manière scientifique, il suffit de se reporter aux motions des Congrès HLM pour se rendre compte que de longtemps ces indications ont été fournies sans cesse au long des années, sans que pour autant on ait voulu admettre le bien-fondé de ces thèses. Il s'agit là, ne l'oublions pas

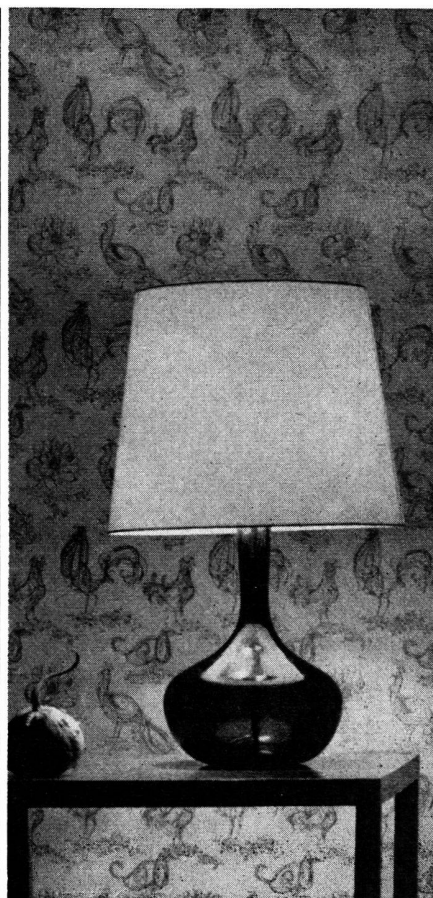
LE COIN DE L'ASSURANCE

Les piétons aussi ...

peuvent être responsables et non seulement les cyclistes, motocyclistes et automobilistes. La loi les oblige aussi à respecter les règles de la circulation routière. S'ils ne les observent pas et causent un accident, ils doivent s'attendre à des demandes en dommages-intérêts et en supporter les conséquences financières — pendant des années peut-être. Ce risque est également assuré sans surprime par notre police responsabilité civile privée.

Winterthur
ACCIDENTS

encore
plus beau,
grâce
au papier
peint!



d'informations établies en septembre 1962 et publiées en 1964, donc la question a été posée avant le desserrement récent et encore réduit des normes des logements.

Il ne s'agit certes pas de nouer un débat à ce propos, mais il est bon d'observer qu'il aura fallu bien longtemps pour qu'on mette ces précisions dans le domaine public. A-t-on voulu éviter que les arguments des administrateurs d'HLM en soient renforcés, lorsqu'ils les formulaient? Nous ne voulons pas le penser.

Par ailleurs, les indications fournies quant aux longueurs comparées des trajets dans l'agglomération parisienne, entre le lieu de travail et le domicile, en face de ce qu'il en est en province, ne surprendra personne. En réalité, ce phénomène ne fera que s'aggraver pour la capitale puisqu'il faut aller chercher de plus en plus loin les terrains nécessaires à la construction.

Cette situation vient renforcer les arguments des partisans de l'aménagement rationnel du territoire et d'une décentralisation industrielle raisonnée. La vie parisienne condamne de plus en plus le chef de famille à vivre en dehors de son foyer, aux heures où normalement il pourrait s'y détendre auprès des siens.

Mais ceci, encore, n'est pas tellement nouveau sans que pour autant il ne soit pas nécessaire de le redire souvent, avec force...

Par contre, un de nos confrères du matin a cru pouvoir titrer cette statistique sur l'occupation des logements nouvellement bâtis d'une manière surprenante.

Il indiquait, en effet:

«Les jeunes préfèrent habiter les logements neufs...»

Affirmation hardie!

S'il est bien exact en effet que la population des locaux nouveaux est en moyenne jeune, c'est que justement, les ménages des générations montantes ne peuvent espérer occuper quelque chose dans le patrimoine immobilier ancien où les «places» sont occupées par les générations précédentes.

C'est donc une obligation et non une inclinaison naturelle! Tout confort confondu, il est bien évident que les immeubles anciens possèdent en général une insonorisation meilleure, en raison des méthodes de construction employées à l'époque. Quant à la question du surpeuplement, nous ne nous hasarderons pas sur ce terrain, car il s'agit en l'occurrence, de cas d'espèces, qui vont d'un surpeuplement évident à une sous-population certaine pour nombre de vieux ménages que les enfants ont quittés. Mais cela est une autre histoire, fort éloignée du bel optimisme de notre confrère!... *La Journée du Bâtiment.*

HURRICANE

Séchoirs automatiques à linges
ventilation mécanique, conditionnement d'air

Etabl. TRACHSEL

GENÈVE - Acacias 11

Tél. (022) 42 37 17



Lausanne
Rue
du Pont-Bessières 3
☎ 23 45 67

Morges
Rue Saint-Louis 4
☎ 71 37 64

Genève
Rue de Hesse 1
☎ 26 26 93

**Ami Boulaz
S. A.
Chauffages
tous systèmes**

Ed. CUÉNOD S. A.

Genève
Rue des Plantaporrêts 8

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENTS

Béton armé
Maçonnerie
Travaux publics
Gypserie
Peinture
Réparation et entretien d'immeubles

Revêtements et carrelages

Saxopan s.a.

**Menuiserie intérieure
préfabriquée**

Neuchâtel - Pierre-Grise 9
Tél. (038) 4 12 42